

Ribeauvillé, le 04 février 2021

## **Actualisation du protocole sanitaire**

Circonscription d'Ingersheim

Chers parents,

Voici les dernières mesures en vigueur concernant le protocole sanitaire :

### **Port du masque :**

Le nouveau protocole rend obligatoire le port de masque de catégorie 1 pour les élèves en école élémentaire, en collège et en lycée, à partir du 8 février. A cette date **les masques réalisés à la maison ne seront plus admis.**

### **Parents : précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école :**

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

- surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;
- en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre ;
- ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires ;
- informer le directeur d'école ou le chef d'établissement s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;
- avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison.

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

## Gestion des cas contacts :

### Maternelle :

L'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1 (tels que ceux fournis par le ministère de l'éducation nationale), n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque, dès lors que ces derniers portent un masque grand public de catégorie 1 ou un masque chirurgical. **En revanche, l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.**

**Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les personnels de la classe doivent également être considérés comme contacts à risque.**

### Elémentaire :

Le port du masque "grand public" de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe.

**Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque.**

### Mesures à prendre en cas d'identification de l'un des variants du virus chez un personnel ou un élève :

**Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.**

**Face à une suspicion de variant, et dans l'attente de la confirmation par le séquençage, la mesure de fermeture de la classe (voire du niveau ou de l'établissement) doit être appréciée au cas par cas.**

Le directeur  
Jean-Luc Collin